

ACTUEL RH

: : : : *à la Une* : : : :

07/06/2011 - Syndicat

## "FO doit proposer aux cadres une représentation spécifique"

Les cadres préfèrent les syndicats qui leur sont spécifiquement dédiés, démontre une enquête FO Cadres (\*). Pour son secrétaire général, Eric Peres, ce constat invite les syndicats inter catégoriels à présenter davantage de listes spécifiques pour le collègue cadre. Interview.



*A lire également*

**La CFDT fait certifier ses comptes**

*lu, vu, entendu*

**Résorption des écarts salariaux et féminisation de l'entreprise : ce que prévoit l'accord France Telecom**

*paroles de CE*

**CFDT : 850 000 adhérents**

*à la Une*

**Une Française va diriger la fédération des syndicats européens**

*lu, vu, entendu*

**CFTC : Philippe Louis succèdera à Jacques Voisin**

*à la Une*

**Selon un sondage publié sur votre site, les cadres ne croient pas en l'efficacité des syndicats. Comment l'expliquez-vous ?**

L'étude révèle une situation paradoxale : les cadres reconnaissent volontiers l'utilité des organisations syndicales mais ils doutent de leur capacité à agir. Les cadres sont à la fois dans une situation de forte attente et de critique. À mon sens, c'est parce que notre travail est mal connu. À l'image de la hiérarchie, le syndicat peut apparaître au cadre comme une autre bureaucratie qui lui est étrangère.

**En revanche, les syndicats catégoriels semblent avoir la faveur des cadres...**

En effet. Deux cadres sur trois jugent utile l'existence de syndicats qui leurs sont spécifiques. C'est un enseignement de l'étude qui se confirme sur le terrain.

La relation avec le cadre fonctionne mieux lorsque l'on s'adresse directement à lui. Indépendamment de l'évolution de la jurisprudence sur la question des avantages cadres/non-cadres, il demeure des attentes qui leurs sont propres.

**En tant que syndicat catégoriel affilié à FO, quel regard portez-vous sur la loi du 20 août 2008 ?**

Très critique, évidemment. Parce que nous ne bénéficions pas de la même mesure de représentativité que la CFE-CGC. Cette dernière ne doit remplir le critère de 10% d'audience au CE qu'au sein du seul collège cadre, alors même qu'elle peut présenter des candidats hors de ce collège. C'est un avantage évident.

**Quelle est alors la politique de Force ouvrière ?**

En dépit de cette inégalité, FO ne compte en aucun cas désertier l'électorat cadre. Il s'agit même pour nous d'un domaine de conquête syndicale. Historiquement proche des ouvriers, notre syndicat doit aujourd'hui prendre en compte la diversité du salariat. Notre représentativité au niveau national en dépend peut être.

**Concrètement, quelle est votre stratégie à l'égard des cadres ?**

De plus en plus, nous présentons aux élections professionnelles une liste Force ouvrière "classique" pour le collège ouvrier et une liste spécifique FO Cadres pour le collège des cadres. Dans la mesure où les résultats des deux syndicats affiliés à FO

---

s'additionnent au regard du critère de représentativité, cela me semble être la meilleure stratégie électorale à adopter.

### **Le sondage constate enfin une concurrence entre syndicats et... avocats !**

En cas de menace de licenciement, 51% des salariés estime qu'un avocat peut les aider. Seuls 27% s'adressent à un syndicat. Mais je ne pense pas que l'on puisse parler de concurrence. Le syndicat a davantage vocation à alerter les salariés, à constater l'existence d'une pratique illégale de la direction. Notre rôle est davantage préventif que celui de l'avocat.

Néanmoins l'information juridique est une attente forte de nos adhérents. C'est pourquoi nous disposons d'un service juridique et d'une hot-line. Depuis 2 ans, nous publions également un guide juridique du salarié.

*(\*) Enquête réalisée sur Internet auprès de 900 cadres du 28 août au 14 septembre 2009. Publiée le 1er juin 2011.*

#### **Documents joints :**

L'enquête FO Cadres / Apec (juin 2011)

Julien François

### ***Réactions des lecteurs***

1 · **Bazil** le *mardi 7 juin 2011* - 7h41

#### **Rectification de la CFE/CGC**

Rectification :

La représentativité de la CFE/CGC n'est pas mesurée sur le seul collège cadre mais sur les 2ème et 3ème collèges puisqu'elle représente l'encadrement et pas seulement les cadres. Et elle ne peut pas présenter de candidat dans le 1er collège.

Cordialement, un DSC CFE/CGC

Haut de page